



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONUDC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

## **Code de conduite du Comité de Sélection chargé de superviser le processus de nomination du Directeur exécutif de l'ONUSIDA**

1. Bien que désignés par des groupes constitutifs du CCP, les membres du Comité ne représentent aucun groupe en particulier. Ils ne reçoivent d'instructions, ne fournissent d'informations et n'agissent pas en fonction des intérêts spécifiques d'un groupe constitutif quel qu'il soit.
2. Les actions et délibérations des membres du Comité seront objectives et impartiales.
3. Les membres évalueront les mérites des candidats pour établir une liste restreinte de candidatures recommandées. Les membres ne se présenteront pas aux réunions avec l'idée préconçue de plaider en faveur d'un candidat spécifique.
4. Les membres étudieront entièrement et de manière minutieuse toutes les candidatures sur la base des mérites et des compétences des candidats, et ce, indépendamment de leur nationalité, race ou sexe.
5. Les réunions du Comité de Sélection se feront à huis clos. Les membres respecteront les normes les plus élevées en termes d'impartialité, de neutralité, de confidentialité, observeront les procédures requises et opéreront une sélection exclusivement basée sur le mérite.
6. Les membres sont tenus d'assister à toutes les réunions (sauf exception en cas de force majeure). Les membres ne seront pas représentés par des suppléants ou des remplaçants.
7. Les délibérations auront lieu en privé et les membres seront soumis à une obligation de confidentialité concernant l'ensemble du processus, que ce soit pendant ou après celui-ci. Les opinions et déclarations des différents membres ne seront pas répétées, résumées ou mentionnées par les membres en dehors des réunions.
8. Les membres s'engagent à ne pas mentionner les opinions propres d'autres membres.
9. Le processus global de sélection du Directeur exécutif sera transparent. Un compte-rendu synthétique de chaque réunion du Comité de Sélection sera publié sur le site Internet de l'ONUSIDA en anglais, en français et en espagnol.
10. Le Comité considéré dans son ensemble est tenu de respecter le calendrier convenu.

Approuvé par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Nom et signature)